



Université  
de Bretagne-Sud

## DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 JUIN 2013

### Délibération n° 51-2013

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché négocié au profit de la société Coriolis pour l'achat d'un robot pour placement de fibres pour un montant de 1 037 300 € HT.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 22

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 9

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : fiche de suivi des décisions des conseils statutaires

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 juin 2013

Document  
mis en ligne le :

17 JUL. 2013

www.univ-ubs.fr

**Fiche de suivi des décisions des conseils statutaires**

Date de création de la fiche : 10 juin 2013

Service d'origine du dossier : SEFI

Titre du dossier : Acquisition d'un robot pour placement automatisé de fibres continues

Résumé du dossier : Dans le cadre de la création d'un centre de compétences technologiques dédié aux procédés robotisés de production de composites hautes performances, il est prévu l'acquisition d'un robot pour placement de fibres. Ce robot est acquis selon une procédure de marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence dans la mesure où cet achat concerne « un produit fabriqué uniquement à des fins de recherche, d'essai, d'expérimentation et de développement, sans objectif de rentabilité ou de récupération des coûts de recherche et développement » (art 35 II 2° du CMP).

La société CORIOLIS COMPOSITES, seule société apte à répondre au besoin, a été sollicitée pour établir une proposition, proposition qui a été analysée par les porteurs de projet et présentée en commission d'examen des offres le 30 mai 2013. Cette commission a émis un avis favorable à cette offre d'un montant de 1 037 300 € HT, pour une consommation budgétaire de 1 195 882,42 € TTC avec une TVA proratisée à 22 %.

Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil d'administration; le montant de celle-ci dépassant le seuil de la délégation de pouvoir accordée au Président par délibération n°46-2013 du conseil d'administration du 24 mai 2013.

Conseils concernés :

Conseil scientifique :

Conseil des études et de la vie universitaire :

Conseil d'administration : X

Rapporteur de dossier en CA : Marie-Hélène HABASQUE

Pièces jointes :

Avis des conseils

Conseil scientifique :

Conseil des études et de la vie universitaire :

Observations :

Décision du Conseil d'administration :